

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

130305

Déclaration de Maladie : N° S19-0001826

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2481

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraitee

Nom & Prénom : Mme ISAAD Nafia Date de naissance : 01/05/1957

Adresse : Nueb, N° 72, Hay Attadhamoun, CHERAM

Tél. : Total des frais engagés : 195,00 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/08/2022

Nom et prénom du malade : ISAAD NAFIA Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Contarade

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 20/09/2022

Signature de l'adhérent(e) : H.Saad

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature attestant le Paiement des Actes
12.08.2022	SAC		gratuit	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SARANAZ S.A.R.L A-U 140 Lot Smitalka Lissasta Casablanca Tél/Fax : 05 22 65 20 07	12/08/2022	435,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée. Ce pratique en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CLINIQUE NOUR D'OPHTALMOLOGIE CASABLANCA

مصحة النور للعيون الدار البيضاء

• CNOC •

12 août 2022

Mme ISAAD Najia

2x111215° LOTE MAX

1 goutte 4 fois/jour pendant 5 jours

1 goutte 3 fois/jour pendant 5 jours

1 goutte 2 fois/jour pendant 5 jours

I goutte 2 fois/jour pendant 3 jours puis arrêt à ne pas renouveler sans avis médical , dans l'œil droit

2x135,0

EOLE DUAL

1 goutte 4 à 6 fois par jour à la demande , dans l'œil droit, pendant 2 Mois

Tableau A (Liste 1)
Distribué par Zenith Pharma
AMM Maroc N°: 175/15 DMP/21/NRQ : المغرب رقم:
PPV = 112,50 DH

Distribué au Maroc par Zenith Pharma
AMM Maroc N° 60/20/DMP/21/NRQDNM رخصة المغرب رقم:
PPV = 112,50 DHS

LOTEMAX est une marque déposée de Bausch & Lomb Incorporated ou de ses filiales.
© 2020 Bausch & Lomb Incorporated ou de ses filiales.

Bausch & Lomb اوتامكس علامة تجارية مسجلة لدى
Bausch & Lomb Incorporated او الشركات التابعة لها
او Bausch & Lomb Incorporated 2020 ©
الشركات التابعة لها

PPC: 135.00

LOT E04 21
EXPIRY 10/2024

PPC: 135,00

LOT E04 21
10/2024

PHARMACIE SARANAZ
140 S.A.R.Y-U
140 Lot Sidi Abdellah Lissasfa
Casablanca
Tél/Fax : 05 22 65 20 07

DR. SARA ID MIANE
CLINIQUE NOUJD D'OPHTALMOLOGIE
28, Angle des Palmiers - Casablanca
des Facultés Ouasis - Tel: 05 22 23 49 89 G/Fax 05 22 23 49 87



INPE 090060914